

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt quatre octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Maire,
Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, Madame Valérie BOUMENDIL, Monsieur Claude POUILLART, Adjoints au Maire,
Messieurs Jacques CORMERY, Patrice GLANDIERES, Régis ROUSSEAU-CAFFIER, et Mesdames Maria FERNANDES et Madame Christelle BRUNETTI (arrivée à 20h45).

ETAIENT ABSENTS : Madame Nathalie ROSELIER donne pouvoir à Madame Valérie BOUMENDIL et Monsieur Bertrand VERGNAUD donne pouvoir à Madame Christelle BRUNETTI.

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Sandrine ROUECHE, Secrétaire de Mairie.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35

1 – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne, suivant l'ordre du tableau, à l'unanimité, **Monsieur Régis ROUSSEAU-CAFFIER**

2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2008.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a des remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2008, aucune remarque n'est faite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal du conseil municipal du 24 octobre 2008.

3 – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision qui a été prise depuis le dernier conseil municipal à savoir, « Marché de travaux concernant la réalisation de la voirie ruelle du Pressoir à Béthemont-la-Forêt ». Suite à une consultation faite auprès de treize entreprises, seules six ont répondu, les prix variants de 52 750 € à 118 509 €. Après ouverture des plis il est décidé de retenir l'entreprise MYRH car le prix est intéressant et répond au cahier des charges.

Monsieur le Maire fait lecture de cette décision afin que les membres du conseil municipal en prennent acte.

Monsieur GLANDIERES demande quand les travaux vont commencer. Monsieur le Maire lui indique que tout le côté administratif est à faire et avec les fêtes de fin d'année, ils devraient commencer début 2009. De toute façon il est impératif que les travaux soient fait avant fin mars. La durée des travaux doit être de 25 jours. Monsieur CORMERY demande si les subventions vont encore être possibles. Monsieur le Maire lui dit que justement les subventions sont accordées jusqu'à fin mars 2009. Monsieur CORMERY indique qu'il faudrait un comité de suivi des travaux. Monsieur le Maire l'informe que c'est prévu lors de la première réunion avec l'entreprise. Monsieur CORMERY demande s'il est prévu de faire intervenir un huissier, Monsieur le Maire précise que tous les détails seront vus lors de la première réunion de chantier avec l'entreprise.

20 h 45, arrivée de Madame Christelle BRUNETTI.

4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GLANDIERES qui fait lecture du budget supplémentaires et des changements effectués. Monsieur le Maire explique que la commune a toujours été très prudente sur les recettes et que lors du budget supplémentaire on équilibrait. Monsieur le Maire ajoute également que pour le compte 6554 (Contribution Organismes regroupés) pour le RPI que cette augmentation de subvention était due au fait d'une avance de dépense pour les Cars Roses en attendant la subvention. Monsieur le Maire précise également que pour le compte 617 (Etudes et recherches) 15 500 € pour les études pour l'assainissement. En précisant qu'un titre de recette serait fait pour Chauvry et les subventions à hauteur de 80 %. Monsieur GLANDIERES ajoute que pour les travaux de la ruelle du Pressoir, il avait été prévu 140 000 € qui seront reportés l'an prochain. Monsieur le Maire termine en lisant chapitre par chapitre les modifications effectuées et indique que le Budget est équilibré en fonctionnement et en investissement.

Après ces explications, Monsieur le Maire demande si il y a des questions. Monsieur CORMERY prend la parole et regrette de ne pas avoir eu le budget supplémentaire plus tôt pour étude, et souhaiterait que pour le budget primitif 2009, un exemplaire soit transmis aux élus en même temps que la convocation. Monsieur le Maire s'excuse en précisant qu'un budget supplémentaire était également nécessaire au RPI (pour les Cars Roses) et avait été bloqué car de ce budget du RPI encourrait des modifications du budget communal.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER le budget supplémentaire 2008.

5 – DISSOLUTION DU SMERCR2V (Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation du Contrat Régional des 2 Vallées).

Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération suite au courrier de la Préfecture et explique que ce syndicat qui regroupait 13 communes et 3 syndicats a achevé l'opération qu'il avait pour objet de conduire et n'a plus d'activité depuis une dizaine d'années, aussi le Préfet du Val d'Oise demande de prendre acte de la dissolution de plein droit de ce syndicat et d'approuver la répartition de ses soldes.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de cette dissolution et d'approuver la répartition des soldes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

PREND ACTE de cette dissolution et **APPROUVER** la délibération proposée.

6 – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE L'HORLOGE DE LA MAIRIE

Pour 2009 Monsieur le Maire propose de remettre en état l'horloge de la Mairie pour éviter la détérioration du patrimoine communal. Monsieur le Maire fait lecture du descriptif des travaux pour un montant total de 5 262.40 € TTC. Il précise que des subventions sont possibles à 40% par le Conseil Général, 40% par la Fondation du Patrimoine, il resterait à la charge de la commune 880.00 € HT.

Monsieur CORMERY demande comme on remet en état l'horlogerie si tout va fonctionner, à savoir le cadran et les cloches. Monsieur le Maire affirme que oui, cependant se posera alors la question de savoir si oui ou non la décision sera prise de faire sonner les cloches et à quelle fréquence.

Monsieur POUILLART pense que le devis est excessif, par rapport à un autre qu'il avait vu. Monsieur le Maire précise que là c'est une remise en état complète avec tous les nettoyages et réparations nécessaires (horloge pour 1500 € HT, et le reste pour 2 900.00 € HT) mais précise que ce devis n'est qu'une estimation, si la décision est prise de faire ces réparations, il faudra faire une mise en concurrence.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la remise en état de l'horloge.

7 – TRAVAUX DE REFECTION DU SOL DE LA CLASSE DU BAS

Monsieur le Maire explique qu'actuellement il y a un vide sanitaire recouvert de petites dalles PVC qui a plus de 20 ans et que la vétusté fait qu'il faut refaire le sol. Monsieur le Maire précise que des subventions du Conseil Général sur le fond scolaire sont possibles à hauteur de 75% HT pour un maximum de 8 000€ par an multipliable par 3 si travaux importants soit 24 000 €. Nous avons actuellement une estimation à 25 000 €. Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal les détails du devis en précisant que le « ragréage » serait fait début juillet » et la pose du revêtement plastique durant les vacances de novembre, ou la solution de mettre du carrelage. Après il faut réfléchir, car le carrelage est dur et froid, le débat est ouvert. Monsieur GLANDIERES indique qu'il faudrait mettre du plancher chauffant. Monsieur le Maire explique que pour cela il faudrait changer tout le système de chauffage. Monsieur GLANDIERES indique qu'il est possible de faire une dérivation plancher et radiateurs. Monsieur le Maire précise que se posera alors le problème de l'isolation et de la plomberie et que là les travaux seraient vraiment trop importants et coûteux. Monsieur WAGENTRUTZ indique que le problème se sont les vannes qu'il faut mettre car la température ne doit pas excéder 30°, et il en faudrait plusieurs. Monsieur POUILLART pense que le devis du ragréage est cher, monsieur le Maire précise que ce n'est pas du ragréage ordinaire, mais une colle vernis pour éviter la poussière de ciment car la dalle ne sera pas sèche et que la rentrée se fait début septembre. Monsieur CORMERY pense que les travaux peuvent être fait durant les vacances d'été, Monsieur le Maire est d'accord si c'est du carrelage mais pas avec cette dalle car le temps de séchage est beaucoup plus long. Monsieur CORMERY dit qu'il est rapide de faire une dalle, Monsieur le Maire précise qu'auparavant il faut vider la classe, déposer le parquet, enlever les radiateurs et donc il faut plus de jours qu'il n'y a de vacances. De plus il faut penser à la garantie décennale, il faut respecter ce qui nous est proposé. Monsieur CORMERY précise que cela dépend de la taille et de l'épaisseur de la dalle. Monsieur le Maire que se sont des poutres et du parquet etv qu'il faut combler les écarts entre les poutres, Monsieur CORMERY indique que se sont des enfants qui sont dans cette salle et qu'ils ne pèsent pas des tonnes. Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

D'APPROUVER la délibération proposée.

Monsieur CORMERY précise qu'il faudra faire un appel d'offres pour les travaux. Monsieur le Maire lui indique que pour l'instant il faut faire une demande de subventions pour les travaux car si il n'y a pas de subvention, la commune ne pourra pas supporter seule le coût des travaux, donc pas de travaux.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CORMERY rappelle qu'il voudrait avoir le moment venu le budget primitif 2009 en même temps que la convocation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CORMERY au sujet de la Commission d'Accessibilité dans le cadre de la Communauté de Communes et de la Sécurité par Vidéo Surveillance. Monsieur CORMERY précise que lors de la dernière réunion il était demandé si les communes étaient favorables à une vidéo surveillance sur leur territoire, les grandes communes ont plus de délinquance. De plus une étude sera réalisée la semaine prochaine, un conseiller va venir mercredi prochain pour évaluer nos besoins. Monsieur le Maire informe que l'Isle Adam demande une vidéo mobile, donc pour nous il faudrait voir les endroits qui pourraient recevoir une vidéo mobile, mais précise que ce n'est qu'une étude. Monsieur GLANDIERES indique que l'on ne regarde les cassettes de surveillance uniquement quand il y a eu des dégâts. Monsieur le Maire précise que le Bureau d'étude remettra son rapport à la Communauté de Communes et sera validé ou pas lors d'un Conseil Communautaire, et rappelle que ce n'est qu'une étude car ce n'est pas évident à mettre en place.

Monsieur POUILLART informe le conseil municipal qu'il a fait don de deux extincteurs et voudrait que l'argent économisé par ce don soit reversé aux écoles. Monsieur le Maire explique que ces extincteurs sont dans les classes et donc que ce don va bien aux écoles et rappelle que les gains suite à la fête communale reversés aux écoles sont de 2 200€ pour leur coopérative.

Monsieur WAGENTRUTZ demande si pour l'étude hydrogéologique la commune de Chauvry a donné son accord. Monsieur le Maire reprend l'explication en précisant que suite à une étude menée par SETEGUE, il a été retenu la solution d'une station d'épuration intercommunale sur le territoire de Chauvry avec infiltration. Le souci est de savoir si il n'y a pas de problème avec les nappes phréatiques. La commune a contacté trois hydrogéologues qui ont remis des devis. Monsieur le Maire précise que la veille il a contacté Monsieur DELIGNIERES, Maire de Chauvry, pour l'informer que le prix de cette étude serait rattachée aux différentes études faites et serait ensuite répercutée sur les budgets de chaque commune selon la clé de répartition, on attend la réponse de Monsieur DELIGNIERES pour savoir si on fait l'étude. Monsieur CORMERY prend la parole et informe que pour lui il est hors de question de payer pour la commune de Chauvry, et dans ce cas là on abandonne. Monsieur le Maire affirme qu'il n'a jamais été question de cela, et précise que la mairie de Chauvry n'a les éléments que depuis hier soir, il faut leur laisser le temps d'étudier les documents.

Monsieur le Maire précise que la revue municipale doit paraître en fin d'année, donc si certains ont des articles, pensez à les faire parvenir rapidement.

Monsieur le Maire rappelle certaines dates, à savoir :

- Mardi 2 décembre à 14 heures la plantation d'un arbre en remplacement du tilleul avec les enfants de l'école de Béthemont-la-Forêt.
- Vendredi 12 décembre, Conseil à la Communauté de Communes.
- Vendredi 12 décembre à 19 heures salle des fêtes de Chauvry : spectacle de Noël des écoles.
- Samedi 13 décembre 11 heures salle du Conseil : Cocktail des aînés de Béthemont-la-Forêt.

- Samedi 13 décembre 17h30 lecture de contes dans l'église de Béthemont-la-Forêt et arrivée du Père Noël, suivi d'une collation chaude.
- Samedi 10 janvier 2009 14h30 mairie de Béthemont-la-Forêt, Galette des Rois.

Monsieur le Maire fait une information, et demande qui pourrait faire une permanence le mercredi 31 décembre de 10h à 12h en Mairie. Monsieur CORMERY se propose de venir afin d'éviter que ce soit la secrétaire de Mairie qui vienne pour deux heures d'ouverture exceptionnel.

Monsieur le Maire informe que comme chaque année un grand sapins sera mis devant la mairie, un dans la salle du Conseil et un dans le bureau du secrétariat mais en plus seront disposées des branches de bouleaux blanc aux entrées du village.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR,
LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 04 MINUTES.**